



Centre Intercommunal d'Action Sociale
à l'Ouest de Rennes

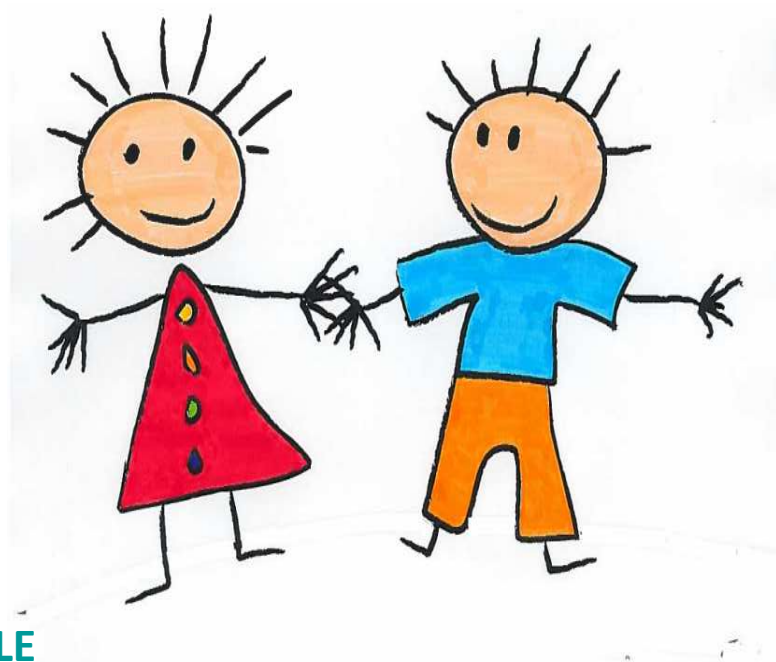
RIPAME

Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants

Chavagne . Cintré . Le Rheu . Mordelles . St Gilles . Vezin-le-Coquet

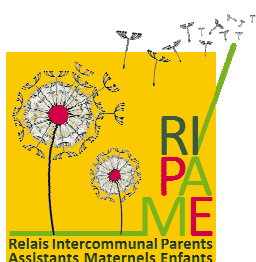


CHARTRE des ateliers d'éveil



PREAMBULE

Les Ateliers d'Eveil du RIPAME sont encadrés dans le respect de la Charte Qualité des Espaces Jeux, élaborée conjointement entre la CAF et le Département d'Ille et Vilaine. Cette charte respecte les valeurs pédagogiques du RIPAME centrées sur l'intérêt de l'enfant.



COORDONNEES : 02 90 02 36 85 / ripame@cias-ouest-rennes.fr

MODALITES D'ACCUEIL

La signature de cette charte est **obligatoire**, elle garantit votre engagement et votre compréhension du mode de fonctionnement de l'atelier d'éveil.

Pour préserver la qualité de ces temps d'accueil et le bien-être de chacun, l'effectif maximum est de 25 personnes (adultes et enfants confondus) jusqu'à une limite de **15 enfants**.

L'atelier d'éveil s'adresse aux enfants de **2 mois et demi à 3 ans** accompagnés d'un adulte référent : assistant maternel, garde d'enfants à domicile, parent, grand-parent... Les enfants scolarisés ne pourront pas y participer. L'animatrice s'attache à offrir des activités et jouets adaptées aux jeunes enfants.

Les inscriptions

Elles sont obligatoires et gratuites. Elles se font sur place, par téléphone ou mail auprès d'une animatrice RIPAME. Afin de pouvoir proposer les ateliers au plus grand nombre, les animatrices pourront établir si nécessaire un roulement dans les inscriptions.

Pour participer à ces ateliers d'éveil, une « fiche enfant », devra être remplie par le responsable légal de l'enfant et remise à l'animatrice RIPAME, lors de la première séance.

La participation est limitée à une fois par semaine.

Il est déconseillé aux assistants maternels ou gardes d'enfants à domicile de venir avec un enfant accueilli durant la période d'adaptation. Il est important que l'enfant s'habitue dans un premier temps à ce nouvel adulte, au nouvel environnement dans lequel il est accueilli...

Les absences ou imprévus

Si un adulte référent inscrit à un atelier ne pouvait être présent pour une raison quelconque (maladie de l'enfant par exemple), celui-ci est prié de le signaler à l'animatrice RIPAME. Le respect de cette consigne doit permettre d'inscrire d'autres personnes mentionnées sur liste d'attente. Si un atelier devait être annulé du fait du RIPAME (absence de l'animatrice), une collègue ou le secrétariat préviendra au plus vite les personnes inscrites à l'atelier.

Si plusieurs absences n'ont pas été signalées, votre inscription pour une prochaine séance ne sera pas prioritaire.

La santé de l'enfant

Si l'enfant est malade, l'adulte référent annule son inscription à l'atelier d'éveil, pour son bien-être et celui des autres.

Les enfants doivent être soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur. Une contre indication doit être attestée par certificat médical.

Même si l'enfant se sent bien et n'a pas de fièvre, certaines maladies infectieuses entraînent l'éviction de la collectivité tant que le risque de contagion est présent (renseignement auprès de l'animatrice).

La responsabilité des enfants

L'adulte référent reste responsable de l'enfant qu'il accompagne, de sa sécurité affective et physique. L'animatrice est responsable de la sécurité des locaux et du matériel mis à disposition.

FONCTIONNEMENT ET REGLES DE VIE

Les ateliers d'éveils sont ouverts à partir de 9h30, jusqu'à 11h30. Afin de respecter le rythme de vie de chacun et le sommeil des plus petits, l'arrivée et le départ restent libres.

Le couchage des enfants n'est pas prévu. Vous pouvez arriver en cours de la matinée ou vous offrir la possibilité de partir plus tôt si un des enfants montre des signes de fatigue.

Il est important de ne pas parler de l'enfant ou sa famille comme s'il n'était pas présent. Un enfant dès le plus jeune âge entend et comprend énormément de choses. Il sait reconnaître si, les mots dits à son sujet ou celle de sa famille, sont péjoratifs ou valorisants.

Les discussions seront le plus possible en lien avec l'enfant et la pratique professionnelle.

La parole de chacun est importante. Nous avons tous notre expérience, nos savoir-faire. Il est important pour que chaque participant trouve sa place, de respecter la parole de l'autre.

L'adulte reste à l'écoute des besoins de l'enfant : fatigue, angoisse, faim, change et toilette. Il devra prévenir l'enfant avant de quitter la pièce pour s'occuper d'un autre et en informer l'animatrice (ex : accompagner un enfant aux toilettes).

L'adulte prévoit le nécessaire pour le bien être de l'enfant : doudous, tétines, couches pour le change...

Les enfants scolarisés, accueillis exceptionnellement chez l'assistant maternel (grève, maladie,...), ne sont pas autorisés à participer à l'atelier d'éveil.

L'utilisation du téléphone portable sera admise à titre exceptionnel. L'adulte doit rester disponible pour l'enfant et respecter le travail engagé par l'animatrice.

L'adulte s'engage à ne photographier que les enfants dont il est responsable, ceci afin de respecter le droit à l'image de chacun.

Chacun veille à respecter les jeux et le matériel mis à disposition.

DÉROULEMENT D'UNE MATINÉE

En arrivant à l'atelier d'éveil

L'atelier d'éveil se déroule dans le respect et l'accueil de chacun : on se salue à l'arrivée et au départ.

Afin de garantir l'hygiène des locaux et la sécurité des enfants, l'usage de chaussons ou de sur-chaussures est obligatoire.

Rester vigilant par rapport au port des bijoux (colliers d'ambres, élastiques, boucles d'oreilles, chaînes...). Ils peuvent être dangereux dans un lieu collectif.

Pendant l'atelier d'éveil

La matinée s'effectue autour de jeux libres. Ils permettent l'observation des enfants afin de mieux repérer leurs besoins pour mieux y répondre.

L'animatrice propose un moment d'exploration autour d'activités en respectant le rythme des enfants : pâte à modeler, peinture, collage, manipulation et transvasement, dessin, éveil musical, motricité...

L'adulte encourage l'enfant à faire ses propres expériences : il ne fait pas à sa place, il n'impose pas l'activité à l'enfant mais l'incite à y participer tout en respectant son choix, ses envies.

Au cours de la matinée, un moment de regroupement peut être proposé sur les tapis, autour de chansons, comptines et histoires, en fonction de la dynamique du groupe.

En quittant l'atelier d'éveil

L'adulte anticipe son départ et prévient l'enfant pour ne pas interrompre son jeu.

Tout le monde participe au rangement de la salle et des activités avant de se dire au-revoir.

Alain PITON, Président du CIAS, se réserve le droit de suspendre la participation de toute personne dont le comportement n'est pas en adéquation avec la charte des ateliers d'éveil.

*Cette charte se discute et peut évoluer
au cours du temps.*